

**AVENANT N° 2 AU MARCHÉ N°600D23
RELATIF AUX TRAVAUX DE TERRASSEMENT DE VOIRIE
ET RÉSEAUX DIVERS DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION
DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA ROCHELLE - LAGORD**

**Quatrième commission :
Infrastructures, Numérique, Mobilité et
Bâtiments**

**COMMISSION PERMANENTE
du 17 janvier 2025**

**DELIBERATION
N° 2025-01-17-31**

La Commission Permanente du Département réunie à la Maison de La Charente-Maritime, le 17 janvier 2025 à 16h30, sous la présidence de Mme Sylvie MARCILLY, Présidente du Département,

Agissant par délégation de l'Assemblée Départementale (délibération du 1^{er} juillet 2021),

Considérant que le marché n° 600D23 relatif aux travaux de terrassement et de voirie et réseaux divers dans le cadre de la construction du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de La Rochelle-Lagord a été notifié le 4 mars 2024 à l'entreprise « EIFFAGE ROUTE SUD OUEST » pour un montant de 1 760 305,70 € Hors Taxes,

Considérant que l'avenant n° 1, non financier, a été notifié le 10 septembre 2024,

Considérant qu'au cours des travaux de terrassement il a été constaté en atteignant les différentes strates dans la profondeur, que les matériaux concassés prévus initialement ne pourront pas donner satisfaction et que les matériaux « durs » attendus ne sont pas présents,

Considérant que pour remédier à cet aléa de chantier, il convient de :

- réaliser 5 400 m² de couche de forme par un traitement à la chaux des matériaux de site afin de minimiser les apports en matériaux neufs et malgré la réutilisation sur des zones en terre-pierre, d'évacuer et remplacer environ 3 200 m³ de déblais,
- ajouter des matériaux d'enrobages dioritiques nécessaires pour les travaux préparatoires,
- ajouter des matériaux calcaires de gros calibre pour le remplissage des gabions de soutènement,

Considérant que ces travaux modificatifs entraînent une plus-value financière au marché de 236 060,10 € Hors Taxes,

Considérant le tableau récapitulatif financier suivant :

Montant initial du marché € Hors Taxes	Montant de l'avenant n° 2, objet du présent rapport, € Hors Taxes	Nouveau montant du marché, € Hors Taxes	%
1 760 305,70	+ 236 060,10	1 996 365,80	+ 13,41

Considérant que cet avenant respecte les dispositions de l'article R2194-8 du Code de la commande publique autorisant les modifications inférieures à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux,

Considérant l'avis favorable de la 4^{ème} Commission du 16 décembre 2024,

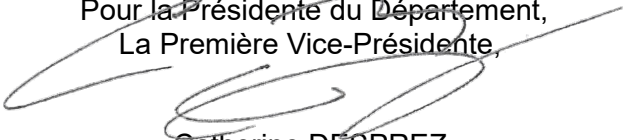
DECIDE :

1°) d'approuver les termes de l'avenant n° 2 au marché n°600D23 tel que joint en annexe,

2°) d'autoriser sa Présidente à le signer sous réserve de l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres s'agissant d'un avenant supérieur à 5 %.

Adopté à l'unanimité, le quorum étant atteint.

Pour extrait conforme,
Pour la Présidente du Département,
La Première Vice-Présidente,



Catherine DESPREZ

AVENANT N° 2 AU MARCHE N° 600D23

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Département de la Charente-Maritime
85 Boulevard de la République
CS 60003
17076 LA ROCHELLE CEDEX 09

Représenté par : Madame la Présidente du Département

B - Identification du titulaire du marché

EIFFAGE ROUTE SUD OUEST P-C-L - Aytré
ZAC BELLE AIRE NORD
Rue Christophe Colomb
17441 AYTRE CEDEX
Courriel : etude.charentes.travauxpublics@eiffage.com
Tél. : 05.46.44.30.46
Fax. : 05.46.45.43.88
SIRET : 39930737000219

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

C - Objet du marché

Construction du Centre d'incendie et de secours de La Rochelle-Lagord

Lot n° 01 : TERRASSEMENT-VRD

Référence du marché : 600D23

Date de la notification : 04/03/2024

Délai d'exécution : 2 ans

Montant initial du marché

- Taux de TVA : 20,0 %

- Montant HT : 1 760 305,70 €

D - Avenants précédents

Avenants au marché conclus précédemment :

N°	Type	Montant HT	Date de notification
1	Modification de l'entreprise de travail temporaire d'insertion	/	10/09/2024

E - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : augmentation de montant

Avenant conclu dans le respect des dispositions de l'article R2194-8 du code de la commande publique

Article 1 : justification de l'avenant

Au cours des travaux de terrassement et suite à la découverte de différentes strates dans la profondeur, les matériaux concassés prévus initialement ne pourront pas donner satisfaction, il n'en ressort que des fines. Les matériaux « durs » attendus ne sont pas présents.

Aussi, malgré la réutilisation sur des zones en terre-pierre, il faudra évacués et remplacés environ 3 200 m³ de déblais et afin de minimiser les apports de matériaux neufs, il conviendra de réaliser 5 400 m² de couche de forme par un traitement à la chaux des matériaux de site.

Également, un apport de matériaux d'enrobages dioritiques est nécessaire.

Enfin, pour le remplissage des gabions de soutènement, il convient d'ajouter des matériaux calcaires de gros calibre.

Article 2 : montant de l'avenant

Le montant de l'avenant est de 236 060,10 € HT soit en toutes lettres deux cent trente six mille soixante euros et dix centimes hors taxes conformément au devis n° ABL2409-01 du 25/09/2024 établi par le prestataire et joint au présent avenant faisant partie intégrante au marché.

Montant du marché avant avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 1 760 305,70 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 236 060,10 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 13,41 %

Nouveau montant du marché : (sous réserve de l'application des modalités de révision des prix prévues au marché)

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 1 996 365,80 €

Article 3 : Autres dispositions

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

La notification du présent avenant rend celui-ci exécutoire.

F - Signature du titulaire du marché

A
Le
Signature du titulaire

G - Signature du pouvoir adjudicateur

A
Le
Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Madame la Présidente du Département

N/Ref : ABL2409-01

LAGORD - CIS - TRAVAUX DE TRAITEMENT DES MATERIAUX DU SITE

DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Le 25/09/2024

Réf.	Libellé	Unité	Qté	PU	Montant
1	.				
2	.				
3	1.1	STRUCTURE DE CHAUSSEE LOURDE			
4	1.3.3	Concassage et criblage	M3 - 3 208,00	9,60 € -	30 796,80 €
5	PN1	Evacuation en décharge agréée de matériaux excédentaires du site	M3 3 208,00	20,90 €	67 047,20 €
7	1.5.4	Fourniture et mise en œuvre d'un géotextile	M2 - 5 347,00	1,50 € -	8 020,50 €
8	1.5.5	Couche de forme GNT 0/80 ép 0.45 m minimum	M3 - 2 406,00	10,80 € -	25 984,80 €
49	1.5.6	Fourniture et mise en œuvre GNT 0/31.5 ép 0.15 m minimum	M3 - 802,00	14,40 € -	11 548,80 €
	PN2	Couche de forme comprenant traitement de sol à la chaux dosé à 2% sur 35 cm et une couche de GNT0/20 dioritique sur 10cm avec monocouche de protection à l'émulsion bitumineuse et gravillon 6/10 v compris reprofilage du support en 2ème	M2 5 347,00	25,40 €	135 813,80 €
9	1.2	TRAVAUX PREPARATOIRES			
4	1.3.3	Concassage et criblage	M3 - 1 000,00	9,60 € -	9 600,00 €
5	PN1	Evacuation en décharge agréée de matériaux excédentaires du site	M3 1 000,00	20,90 €	20 900,00 €
5	PN3	fourniture de matériaux d'enrobages dioritiques pour enrobage des réseaux	M3 1 000,00	29,25 €	29 250,00 €
9	1.2	MATERIAUX DE REMPLISSAGE DES GABIONS			
4	1.3.3	Concassage et criblage	M3 - 1 200,00	9,60 € -	11 520,00 €
5	PN1	Evacuation en décharge agréée de matériaux excédentaires du site	M3 1 200,00	20,90 €	25 080,00 €
5	PN4	Fourniture et transport de matériaux calcaire calibrés 90/180 de carrière identifié R21 pour remplissage des gabions	M3 1 200,00	46,20 €	55 440,00 €

Montant HT	236 060,10 €
TVA 20 %	47 212,02 €
Montant TTC	283 272,12 €

LE CLIENT
MAITRE D'OUVRAGE

Signature + Cachet précédés de la mention
manuscrite « Devis accepté, bon pour commande »

L'ENTREPRENEUR
EIFFAGE

